



N° 8/2019

Compte-rendu du Conseil municipal du 3 décembre 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30/09/2019.
2. Délibération : Lotissement LACLEF : rétrocession voirie ;
3. Délibération : Projet d'acte d'échange entre la Commune d'Etouvans et Monsieur BONNOT Stéphane : servitude pour le passage sur la parcelle 1443 au profit de la parcelle 1442 ;
4. Délibération : Ecole d'Etouvans : attribution de subvention projet natation ;
5. Délibération : Ville de VOUEAUCOURT : convention de participation financière des communes de résidence à la scolarisation des enfants en ULIS ;
6. Délibération : PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION : Convention temporaire de gestion des services d'eau potable et d'assainissement PMA – Commune ;
7. Délibération : PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION : Programme local de l'Habitat 2020 – 2025 – Projet définitif ;
8. Délibération : PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) ;
9. Délibération : Centre de Gestion du Doubs : Renouvellement pour la protection sociale complémentaire : Résultat de la consultation pour les conventions de participation santé et prévoyance ;
10. Délibération : ONF : Etat d'assiette ;
11. Délibération : ONF : Affouage sur pied – campagne 2020 – 2021 ;
12. Délibération : Décisions modificatives budget communal, budget assainissement, budget eau ;
13. Questions diverses.

Présents :

PACQUOT	Nicolas,	Maire
BALLAY	Marielle,	1 ^{ère} Adjointe
DAYT	Thierry	
HUMBERT	Thierry	
BERNARDIN	Yvelyne	
DESSENNE	Christophe	
FIEROBE	Anthony	
PESSONNEAUX	Claude	
QUELLEC	Annik	

Absents excusés :

COPPI	Roger	Pouvoir à PACQUOT Nicolas
COULON	Philippe	Pouvoir à QUELLEC Annik
GAZEAUX	Olivier	Pouvoir à DAYT Thierry

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30/09/2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Lotissement Laclef Lieudit « Sous Fays » rétrocession de voirie

Vu la convention prévoyant le transfert de la voirie signée le 18/10/2011, et après la levée des dernières réserves (réfection de trottoirs notamment) le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement Lieudit « Sous Fays » dans le domaine public.

L'entretien des espaces verts, réalisé jusqu'à présent par le lotisseur, sera donc réalisé par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles ;

D'autoriser le Maire, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement Lieudit « Sous Fays » ;

Que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de M. René Laclef.

3. Projet d'acte d'échange entre la commune d'Etouvans et M. Stéphane Bonnot : servitude pour le passage sur la parcelle 1443 au profit de la parcelle 1442

Une délibération concernant l'échange de terrain avec un particulier avait été prise le 11 septembre 2018. Pour rappel, lors de la séance du 9 mai 2018, une délibération a été prise pour l'échange de terrain avec Monsieur Stéphane Bonnot. La parcelle cédée par Monsieur Bonnot à la commune est numérotée C 1443 (9 ca) et celles cédées par la commune à Monsieur Bonnot sont les C 1439 et C 1440 (64 ca).

Il avait été convenu qu'en contrepartie de ces 55 ca, Monsieur Bonnot laisserait à la commune une servitude d'entretien et de réseau sur son terrain, en prévision de l'alimentation de l'ancienne ferme Cattin en gaz de ville.

Il convient de modifier le numéro de la parcelle concernée (C1443)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

4. Ecole d'Etouvans : Attribution de subvention projet natation

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire de la natation, deux classes de l'école d'Etouvans, soit 43 élèves, de la grande section au CE2, vont pouvoir bénéficier cette année de 9 séances d'apprentissage de la natation à la piscine de Montbéliard durant les mois de mars, avril et mai 2020.

Le coût de cette activité s'élève à 2 500 € de location de bassin et 1 250 € de transport.

Si l'association des Intrépides se propose de financer la majorité de ce projet, la directrice de l'école sollicite toutefois une subvention exceptionnelle qui permettrait l'aboutissement de ce projet qui tient particulièrement à cœur à l'équipe pédagogique.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de transport, soit 1 250 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité, décide d'accorder un montant de 1 250,00 €.

5. Ville de Voujeaucourt : convention de participation financière des communes de résidence à la scolarisation des enfants en ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'école élémentaire de Voujeaucourt accueille, depuis la rentrée une classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) de 12 élèves présentant des troubles cognitifs et nécessitant de suivre une scolarité adaptée.

Dans ce cadre, la Ville de Voujeaucourt sollicite auprès des communes d'origine des enfants scolarisés en ULIS, la participation financière correspondant aux frais de scolarité. Un enfant d'Etouvans est concerné.

Le forfait pour chaque enfant est estimé à hauteur de 583 € annuels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité, décide de valider le montant de la participation financière et d'autoriser le Maire à signer la convention.

6. Pays de Montbéliard Agglomération : Convention temporaire de gestion des services d'eau potable et d'assainissement PMA - Commune

Pays de Montbéliard Agglomération exercera, à compter du 1er janvier 2020, les compétences eau potable et assainissement sur le territoire de ses 72 communes membres.

Durant une période transitoire du 1er janvier au 29 février 2020 la continuité des services publics sera assurée par la commune d'Etouvans. Il convient d'établir une convention pour couvrir cette période transitoire.

PMA versera à la commune la somme de 1 668.52 € en eau potable et 395.92 € en assainissement pour assurer cette période

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité, l'autorise à signer la convention.

7. Pays de Montbéliard Agglomération : Programme Local de l'Habitat 2020 – 2025 – Projet définitif

Lors du Conseil communautaire qui s'est tenu le 19 septembre 2019, Pays de Montbéliard Agglomération a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat 2020 – 2025. Ce document précise pour les six années à venir la politique communautaire en matière d'habitat.

Les objectifs de nouvelles constructions imposées ne répondent pas au développement de l'habitat de la commune depuis quelques années, de l'ordre de 5-6 constructions par an. Le PLH ne prévoit d'autoriser une seule construction par an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité, émet un avis défavorable à ce projet.

8. Pays de Montbéliard Agglomération : Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La compétence d'entretien des bords de route et chemins ruraux de l'ancienne communauté de communes des 3 Cantons (CC3C) est transférée à la commune. Le 9 octobre 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a évalué le coût net des charges transférées soit 4 406.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité et à l'unanimité de ses membres, décide,

- D'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 9 octobre 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- De notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

9. Centre de Gestion du Doubs : Renouvellement pour la protection sociale complémentaire : résultat de la consultation pour les conventions de participation santé et prévoyance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les prestations déjà existantes (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès).

10. **Délibération : ONF : Etat d'assiette ;**

11. **Délibération : ONF : Affouage sur pied – campagne 2020 – 2021 ;**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2020 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 2, 3, 7r, 10, 20, 20a1, 34 et des chablis.

La coupe pour les affouagistes sera la parcelle 34.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'état d'assiette des coupes 2020 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

12. Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes des budgets de l'exercice 2019 :

Budget communal 2019

DESIGNATION		DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 6411	Personnel titulaire	1 368.41 €	
Total D 012	Charges de personnel	1 368.41 €	
D 022	Dépenses imprévues	2 219.80 €	
Total D 022	Dépenses imprévues	2 900.00 €	
D 6521	Déficit budgets annexes	3 873.60 €	
Total D 65	Autres charges gestion courante	3 873.00 €	
D 60612	Energie – Electricité		2 348.02 €
D 60623	Alimentation		1 814.08 €
D 60631	Fournitures d'entretien		151.69 €
D 60632	Fournitures de petit équipement		941.47 €
D 6132	Locations immobilières		1 060.00 €
D 615231	Voirie		1 035.95 €
Total D 011	Charges à caractère général		7 351.21 €

D 739223	Reversement fonds de péréquation	110.00 €
Total D 014	Atténuations de produits	110.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0.60 €
023	Virement à la section d'investissement	0.60 €
D 2031	Frais d'études	0.60 €
Total D 20	Immobilisations incorporelles	0.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Décide d'approuver la décision modificative proposée du budget communal de l'exercice 2019.

Budget Eau 2019

DESIGNATION		DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 022	Dépenses imprévues	50.00 €	
Total D 022	Dépenses imprévues	50.00 €	
R 74	Virement du budget communal	4 579.46 €	
Total R 74	Virement du budget communal	4 579.46 €	
D 023	Virement à la section d'investissement		1 271.28 €
Total D 023	Virement à la section investissement		1 271.28 €
R 021	Virement de la section de fonctionnement		1 271.28 €
Total R 021	Virement de la section fonctionnement		1 271.28 €
D 2158	Autres installations		1 271.28 €
Total D 21	Immobilisations corporelles		1 271.28 €
D 618	Divers		2 128.96 €
D 6378	Autres taxes et redevances		2 450.00 €
Total D 011	Charges à caractère général		4 578.96 €
D 658	Charges diverses gestion courante		50.50 €
Total D 65	Autres charges gestion courante		50.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Décide d'approuver la décision modificative proposée du budget eau de l'exercice 2019.

Budget Assainissement 2019

DESIGNATION		DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 658	Charges diverses de gestion courante	3 858.51 €	
Total D 65	Autres charges gestion courante	3 858.51 €	
Total D 023	Virement à la section investissement	3 600.00 €	
Total R 021	Virement de la section d'exploitation		3 600.00 €
D 2158	Autres		3 600.00 €
Total D 21	Immobilisations corporelles		3 600.00 €
D 61523	Réseaux		258.51 €
Total D 011	Charges à caractère général		258.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Décide d'approuver la décision modificative proposée du budget assainissement de l'exercice 2019.

13. Informations diverses

- Distributeur de pains :

Suite à une négociation avec le boulanger, le distributeur de pains restera en service jusqu'à fin janvier 2020. La décision du maintien sera fonction de la vente suffisante de pain.

- Collecte des ordures ménagères

La collecte s'effectuera désormais dès le lundi des semaines paires **à partir de 5 h du matin**. Merci de bien vouloir présenter vos bacs la veille au soir. Le véhicule de collecte sera changé. Pays de Montbéliard Agglomération peut être amené à modifier les emplacements des bacs afin de pouvoir collecter avec ce nouveau matériel.

- Association des Intrépides

L'association des Intrépides organise une journée jeu le samedi 8 février 2020 de 16h à minuit à la salle ASCE. Ouvert à tout public

Informations Mairie

La Mairie sera fermée du **lundi 23 décembre 2019 au samedi 4 janvier 2020**.

Les vœux de la municipalité auront lieu le **dimanche 26 janvier à 11H00, salle ASCE**. Toute la population est invitée

- **Etat civil**

Décès :

ROLIN NEE GUTIERREZ Denise Le 7 octobre 2019

Les commissions

Urbanisme - Environnement :

Demandes :

Déclarations préalables

✓	KATANCEVIC	Sylvia	Pose de 3 velux
✓	DANG HA	Marianne	Changement fenêtres
✓	MEUNIER	Pierre-Yves	Rénovation toiture à l'identique
✓	PIOTROWSKI	Catherine	Modification couleur crépi

**Avis
favorable**

SIVU

✓ Travaux Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.)
✓ Entretien courant.

ECOLES

✓ Pilotage du chantier du périscolaire
✓ Réflexion sur la création d'un potager éducatif



**L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS
SOUHAITE DE JOYEUSES FETES.**

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://www.etouvans.fr> ou sur Facebook « **Etouvans Doubs** »

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06.52.61.85.85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Pour les réclamations des ordures ménagères, un seul numéro : 03.81.31.84.99

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : mairie.etouvans@gmail.com